Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260130-2026_004-DE

Martigné Ferchaud (35)
La Ville au Naturel

# Délibérations du Conseil Municipal

## Séance ordinaire du 29 janvier 2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution*

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 21 janvier 2026 s'est assemblé en mairie sous la présidence de M. Patrick HENRY, Maire

Présences : Mme Chrystelle BADOUD, M. Joseph BODIN, M. Sébastien BOUDET, Mme Véronique BRÉMOND, M. Johann CHEVALIER, M. Stéphane GOSNIER, M. Patrick HENRY, M. Yann LE GALL, Mme Amandine LE MOULT, M. Alain MALOEUVRE, Mme Carine MARSOLLIER, M. Yves MARTIN, Mme Chantal MAZURAIS, Mme Monique MOULIN, Mme Carole ROINSON, Mme Catherine THOMMEROT.

Absents/excusés : M. Benjamin BOIXIÈRE, Mme Christelle CAILLAULT-LEBLOIS, M. Christophe COUPE, M. Julien FREMONT, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI, Mme Claude MONHAROUL, M. Pierre RIX.

Procuration :
M. Benjamin BOIXIÈRE donne procuration à M. Patrick HENRY
Mme Christelle CAILLAULT-LEBLOIS donne procuration à Mme Carine MARSOLLIER
M. Julien FREMONT donne procuration à Mme Chrystelle BADOUD
Mme Claude MONHAROUL donne procuration à M. Sébastien BOUDET
M. Pierre RIX donne procuration à M. Joseph BODIN

Secrétaire de séance : M. Yann LE GALL

| 2026/004 | **Travaux – Travaux de réaménagement de la Maison des Permanences – Demande de subvention au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine** |
|---|---|

Rapporteur : Patrick HENRY

Depuis 2023, les locaux communaux situés au 5 bis rue Corbin sont mis à disposition du Centre Départemental d'Action Sociale de Janzé pour la tenue de ses permanences sociales.

Les locaux mis à disposition consistent en un bureau, une salle d'attente et un WC, le tout équipé en matériel téléphonique et en mobilier d'accueil et de travail. Cet espace est mutualisé puisqu'il accueille également des permanences du Relais Petite Enfance de Roches aux Fées Communauté, des permanences Habitat (Roche aux Fées Communauté) et sert en outre de local de consultations pour une praticienne en réflexologie.

Préalablement à la mise à disposition de ces locaux, les travaux de modernisation suivants ont été effectués en 2023 :

-Pose de chauffage électrique (panneaux rayonnants)

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260130-2026_004-DE

-Travaux de peinture

-Réalisation du doublage de 3 cloisons

-Passage des luminaires en LED

-Achats de mobilier d'accueil et de travail + matériel téléphonique et imprimante

-Installation d'un bouton d'alarme

Néanmoins, il est apparu à l'usage que des travaux restaient à réaliser dans ces locaux, travaux destinés à améliorer la confidentialité et le confort des usagers et des agents du CDAS. Suite à plusieurs échanges entre les représentants de la commune et du CDAS, le principe de travaux complémentaires a été acté (Pose de 3 blocs portes isophoniques et acoustiques, remplacement d'une fenêtre côté rue, pose d'un nouveau sol sur le carrelage existant)

Le montant total de ces travaux s'élève à la somme de 6 665,26 € HT (7 998,32 € TTC).

Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide financière du Département au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale, au taux de 50%.

**Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les projets de conventions de servitude annexées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**21 voix pour,**

**0 abstentions,**

**0 voix contre**

➢ **Décide** la réalisation de cette opération sur l'exercice 2026,

➢ **Sollicite** le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine pour une subvention d'investissement au titre du CDST

➢ **Sollicite** le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine pour l'autorisation d'un démarrage anticipé de ces travaux avant décision d'attribution de la subvention

Pour extrait conforme, le 30 janvier 2026

Le secrétaire de séance,
Yann LE GALL

Le Maire,
Patrick HENRY